



# Municipalité de Notre-Dame-du-Laus

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
Directeur général par intérim de la MUNICIPALITÉ,  
QUE**

Le 21 janvier 2022, à 13 h, aura lieu une séance extraordinaire du conseil pour l'adoption des prévisions budgétaires de la Municipalité pour l'exercice financier 2022 ainsi que le plan triennal d'immobilisation.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront, exclusivement, sur le budget (article 956 C.M.) et le plan triennal d'immobilisation.

Cette séance sera immédiatement suivie d'une autre séance extraordinaire où seront pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- Adoption du règlement 01-01-2022 (Taxation 2022)
- Adoption du règlement 02-01-2022 (Modalité de paiement des taxes)
- Fixation des taux d'intérêts et pénalités 2022
- Appropriation de surplus libre au budget 2022

Celles-ci seront tenues à huis-clos en raison des dispositions sanitaires.

Toute question à adresser aux élus peut être transmise à la Municipalité en tout temps avant l'assemblée, à l'adresse courriel [administration@mun-ndl.ca](mailto:administration@mun-ndl.ca), ou par la poste à l'adresse suivante :

Municipalité de Notre-Dame-du-Laus  
66, rue Principale  
Notre-Dame-du-Laus (Québec) J0X 2M0

Les questions transmises après ce délai ne feront pas l'objet de la période de questions de ces séances publiques. Elles seront traitées individuellement suite aux séances.

**DONNÉ** à Notre-Dame du Laus ce onzième jour de janvier deux mille vingt-deux.

Robert Leclair  
Directeur général par intérim

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Robert Leclair, directeur général par intérim de la municipalité de Notre-Dame du Laus certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil et sur le site internet de la Municipalité, le 11 janvier 2022 entre 11 et 12 heures. En foi de quoi, je donne ce certificat ce onzième jour de janvier deux mille vingt-deux.

Robert Leclair  
Directeur général par intérim